

.....

DIRECTION DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE

JUILLET 2019

.....

**ÉVALUATION DU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL
DES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES ET DE
L'ÉDUCATION CULTURELLE 2014-2018**

.....

LISTE DES ABRÉVIATIONS

- **CEFEDM** : Centre de Formation des Enseignants de la Danse et de la Musique
 - **CMF** : Confédération musicale de France
 - **CNFPT** : Centre national de la fonction publique territoriale
 - **CRC / CRI / CRD / CRR** : Conservatoire(s) à rayonnement communal / intercommunal / départemental / régional
 - **CREEA-I** : Collectif des responsables des établissements d'enseignement artistique de l'Isère
 - **CTEAC** : Convention(s) territoriale(s) d'éducation artistique et culturelle
 - **EEA** : Etablissement(s) d'enseignement artistique
 - **EAC** : Education artistique et culturelle
 - **MIMS** : Musicien(s) intervenant en milieu scolaire
 - **PICC** : Pass isérois du collégien citoyen
 - **PLEAC** : Plan local d'éducation artistique et culturelle
-

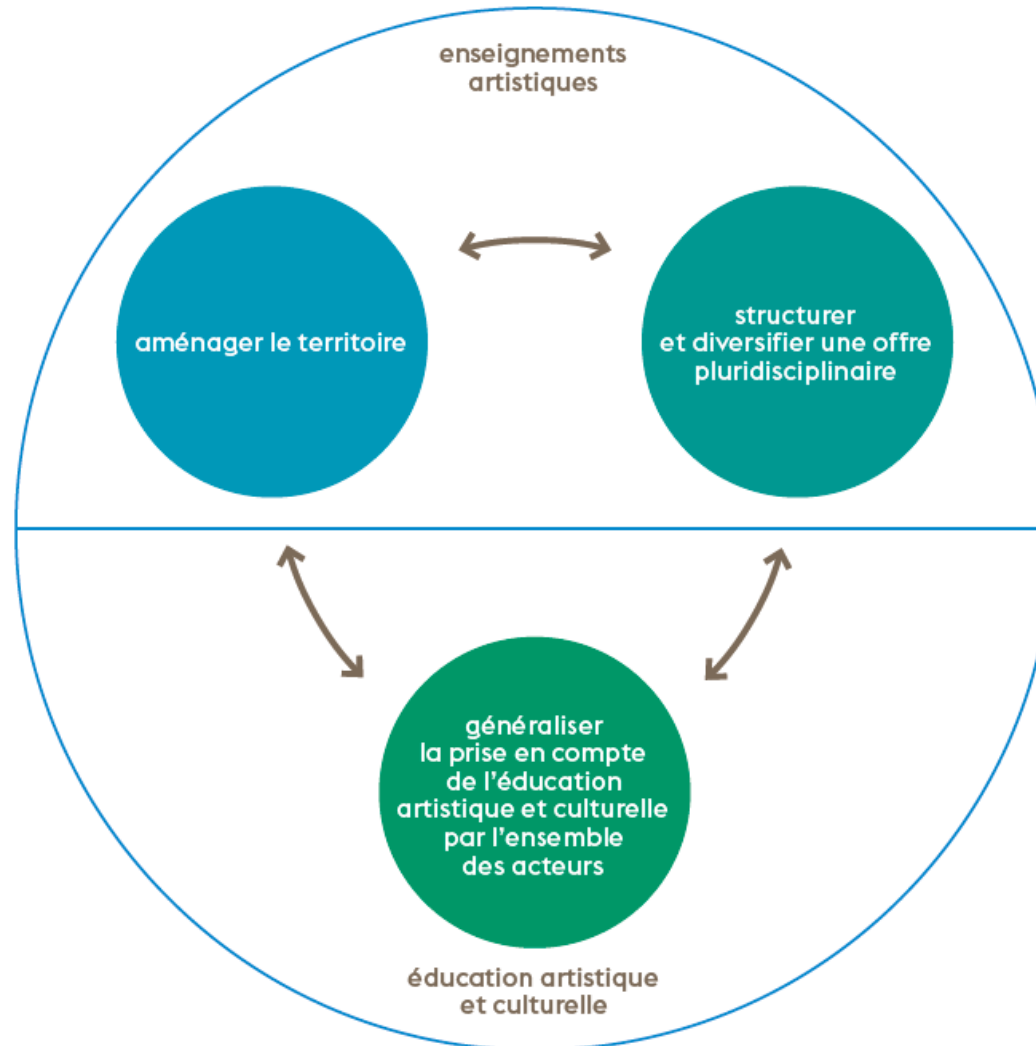
CADRE ET CONTEXTE DU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL

Depuis la **loi du 13 août 2004**, les Départements doivent adopter un schéma des enseignements artistiques ayant pour objectif de structurer le réseau des établissements d'enseignement artistique sur leur territoire.

Le Département de l'Isère a un engagement historique fort en faveur de l'enseignement artistique, son premier schéma ayant été adopté en 1986. Le **troisième schéma départemental 2008-2012** a été suivi d'une évaluation révélant les enjeux suivants :

- La nécessité d'un accès de tous à un **enseignement artistique et/ou une pratique culturelle, de qualité et de proximité**, et le rééquilibrage territorial en faveur des territoires sous-dotés.
 - La réactivation du **réseau** des enseignements artistiques.
 - La généralisation de l'**éducation artistique et culturelle**.
 - La prise en compte des **esthétiques contemporaines** comme les musiques actuelles, le jazz, etc.
 - La **diversification** de l'offre pour l'ouvrir à d'autres disciplines.
 - Le développement de **nouvelles méthodes** d'enseignement.
 - Le développement d'une **dynamique de projets** sur le long terme, qui permet de toucher un public plus large, et d'élargir les champs d'investigation des élèves.
-

OBJECTIFS DU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL 2014-2018



DÉLIBÉRATION DE NOVEMBRE 2016

Suite à la formation-action d'ampleur sur les territoires (2014-2016), une délibération a proposé les axes de développement suivants, venant compléter le schéma:

- Renforcement du pilotage : l'observation de l'enseignement artistique et de l'éducation culturelle et l'évaluation de la politique départementale ;
 - Consolidation de la mise en réseau et la mutualisation des établissements d'enseignement artistique ;
 - Association plus étroite des partenaires du schéma : gouvernance, observation et formation
-

AXES ET ACTIONS PHARES DU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL 2014-2018 ET DE SON AMENDEMENT EN 2016

- ✓ **75** établissements d'enseignement artistique (EEA) financés pour un budget **1,7** M€/an.
- ✓ **177** jours de formation pilotés par le Département, financés par le CNFPT et Uniformation.
- ✓ **9** réseaux territoriaux d'EEA mis en place et **3** appels à projets réseaux.
- ✓ Des journées professionnelles organisées en partenariat avec le CEFEDEM et le CNFPT.
- ✓ Le financement du CREEA-I et de Médiarts pour leur rôle ressource dans la mise en œuvre du schéma.
- ✓ Des nouvelles conventions d'objectifs avec le CRD et le CRR.
- ✓ **3** campagnes de communication « Conservatoires hors les murs »
- ✓ Refonte du site isere-culture-edu et de la fiche éducation artistique et culturelle du PICC
- ✓ **1** nouvelle convention autour de l'EAC Département/Région/Etat.
- ✓ **3** nouvelles Conventions territoriales d'éducation artistique et culturelle (CTEAC).
- ✓ Suivi de **2** Plans locaux d'éducation artistique et culturelle (PLEAC) existants, **2** en construction.
- ✓ Appel à projets harmonies et batterie-fanfares.

MÉTHODOLOGIE D'ÉVALUATION

- ✓ **59** projets d'établissements analysés.
- ✓ **3** enquêtes menées auprès des établissements d'enseignement artistique membres de réseaux, des enseignants et des musiciens intervenants.
- ✓ **12** entretiens semi-directifs menés avec des directeurs d'établissement d'enseignement artistique.
- ✓ **3** entretiens semi-directifs menés avec les structures intermédiaires partenaires du Schéma : CREEAI, Médiarts, FSMD.
- ✓ **1** groupe de discussion mené avec 5 enseignants.
- ✓ **2** états des lieux menés en 2017 et 2018.
- ✓ **1** analyse comparative de la place des établissements d'enseignement artistique dans le PICC entre 2014 et 2019.
- ✓ **1** analyse de l'évolution de l'accompagnement des pratiques amateurs entre 2014 et 2018.
- ✓ **1** analyse budgétaire comparative entre les exercices 2014-2015 et 2018-2019.
- ✓ **1** analyse comparative avec les Schémas de 6 autres départements similaires + *benchmarking* sur les subventions et les arts plastiques d'autres Schémas
- ✗ Pas d'état initial (2014)

QUESTIONS ÉVALUATIVES

L'enseignement artistique

- **Dans quelle mesure le Schéma a-t-il accompagné les établissements d'enseignement artistique vers le développement d'une offre plus qualitative et diversifiée ?**

L'éducation artistique et culturelle

- **Dans quelle mesure le Schéma a-t-il accompagné à la prise en compte des enjeux de l'éducation artistique et culturelle ?**

Les pratiques amateurs

- **Quelle place pour les pratiques en amateurs au sein du Schéma ?**

Les leviers du Schéma

- **Les gouvernances et les moyens alloués à la mise en œuvre opérationnelle du Schéma sont-ils adaptés ?**
-

.....
**QUESTION ÉVALUATIVE N°1 : DANS QUELLE MESURE LE SCHÉMA A-T-IL
ACCOMPAGNÉ LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE VERS LE
DÉVELOPPEMENT D'UNE OFFRE PLUS QUALITATIVE ET DIVERSIFIÉE ?**
.....

Les objectifs évalués :

1. Les établissements s'emparent de la démarche projet
 2. Les établissements proposent un enseignement artistique de qualité
 3. Les établissements proposent un enseignement artistique diversifié
 4. Les établissements favorisent l'émergence de nouvelles pratiques pédagogiques
 5. Les établissements favorisent l'accessibilité de l'enseignement artistique sur les territoires
 6. Les réseaux territoriaux agissent dans le sens d'une meilleure lisibilité et accessibilité de l'offre
 7. Les établissements classés assurent leur rôle ressource auprès des autres établissements
-

.....
**QUESTION ÉVALUATIVE N°2 : DANS QUELLE MESURE LE SCHÉMA A-T-IL
ACCOMPAGNÉ VERS LA PRISE EN COMPTE DES ENJEUX DE L'ÉDUCATION
ARTISTIQUE ET CULTURELLE ?**
.....

Les objectifs évalués :

1. Les établissements d'enseignement artistique s'ouvrent à de nouveaux publics à travers l'éducation artistique et culturelle
 2. Les Musiciens intervenant en milieu scolaire sont des acteurs clés de la montée en charge de l'éducation artistique et culturelle
 3. Le Pass isérois du collégien citoyen permet de faciliter les liens entre collèges et établissements d'enseignement artistique et d'intégrer une logique de parcours d'éducation artistique et culturelle
-

.....

QUESTION ÉVALUATIVE N°3 : QUELLE PLACE POUR LES PRATIQUES EN AMATEURS AU SEIN DU SCHÉMA ?

.....

Les objectifs évalués :

1. Les établissements d'enseignement artistique créent des passerelles avec des ensembles amateurs, au service du développement culturel des territoires
 2. Le Schéma permet de renforcer la visibilité et la dynamique des harmonies et batteries fanfares
 3. Le Schéma développerait les pratiques en amateurs dans toutes les esthétiques
 4. Le Schéma développerait les pratiques en amateurs particulièrement dans le domaine des arts plastiques
-

.....

QUESTION ÉVALUATIVE N°4: LES GOUVERNANCES ET LES MOYENS ALLOUÉS À LA MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA SONT-ILS ADAPTÉS?

.....

Les objectifs évalués :

1. Le Schéma est connu et reconnu des principaux acteurs
 2. La gouvernance du Schéma permet son évolution et son adaptation aux nouveaux enjeux
 3. Les subventions aux établissements d'enseignement artistique, un levier pour le Schéma
 4. Des ressources humaines adaptées à l'ambition politique?
-

.....

QUESTION ÉVALUATIVE N°1
CENTRÉE SUR LES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES

.....

Dans quelle mesure le Schéma a-t-il accompagné les établissements d'enseignement artistique vers le développement d'une offre d'enseignement artistique plus qualitative et diversifiée ?

.....

OBJECTIF ÉVALUÉ : LES ÉTABLISSEMENTS S'EMPARENT DE LA DÉMARCHE PROJET

Les dispositifs concernés :

Plan de formation élaboré avec les partenaires du Schéma

Formation projet d'établissement

Aide à la fusion et au rapprochement d'établissements

Accompagnement départemental



- La majorité des 75 établissements soutenus par le Département s'inscrit dans une **démarche de projet**.
- La **formation** portée par le Département dans le cadre du Schéma a permis aux participants d'élaborer des projets d'établissements structurés et approfondis.



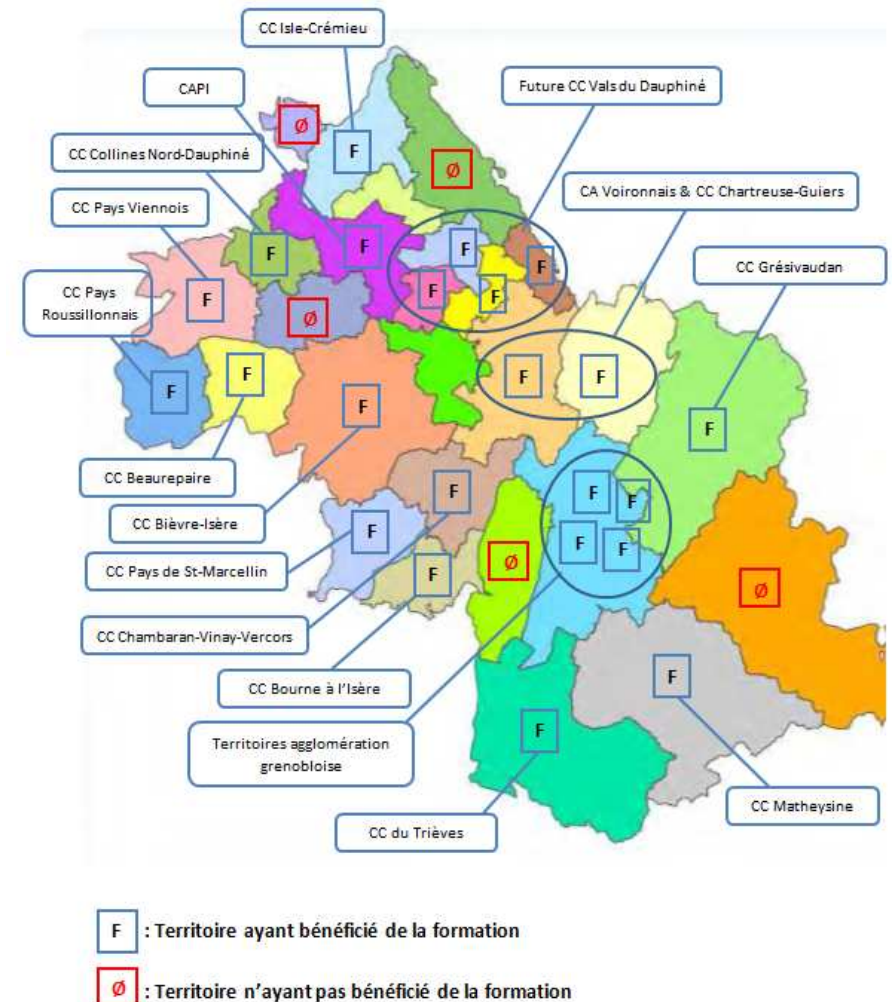
- **9** établissements parmi les 75 soutenus par le Département n'ont pas de projet d'établissement et **31** n'ont pas participé à la formation portée par le Département.
- Les **élus** locaux, les équipes pédagogiques et les élus sont peu impliqués dans l'élaboration des projets d'établissement.



- Proposer une **nouvelle formation** pour l'élaboration d'un projet d'établissement en lien avec les objectifs du prochain Schéma.
- Créer un **document ressource** des bonnes pratiques pour construire un projet d'établissement en partenariat avec le CREEAI.
- Inciter les établissements à impliquer les équipes pédagogiques et les élus dans la **gouvernance** des projets d'établissement.

« La formation a permis d'avoir un vrai projet d'établissement, beaucoup plus poussé et approfondi » Directeur d'un EEA

- ✓ **44** établissements sur les 75 financés par le Département ont suivi la formation à l'élaboration d'un projet d'établissement.
- ✓ **60** jours de formation ont été consacrés à leur accompagnement individualisé.
- ✓ **53%** des projets d'établissement analysés ont été élaborés dans le cadre de la formation.
- ✓ **2** fusions d'établissement et **1** groupement d'employeurs ont vu le jour et ont été accompagnés grâce à la formation.
- ✗ **12%** des établissements soutenus n'ont pas de projet d'établissement.
- ✗ **41%** des établissements n'ont pas participé à la formation.
- ✗ **85%** des projets d'établissements analysés ne précisent pas si les élus locaux ont été impliqués dans la concertation.
- ✗ **61%** des projets d'établissements analysés ne précisent pas si les équipes pédagogiques ont été impliquées dans la concertation.



OBJECTIF ÉVALUÉ : LES ÉTABLISSEMENTS PROPOSENT UN ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE DE QUALITÉ

Les dispositifs concernés :

Critères de financement

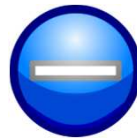
Plan de formation du Département et des partenaires du Schéma

Accompagnement départemental

Aide à la fusion et au groupement d'employeurs



- Le Département dispose d'un taux élevé d'établissements **classés**.
- Une majorité des enseignants sont **diplômés** et ont accès à un plan de formation continue.



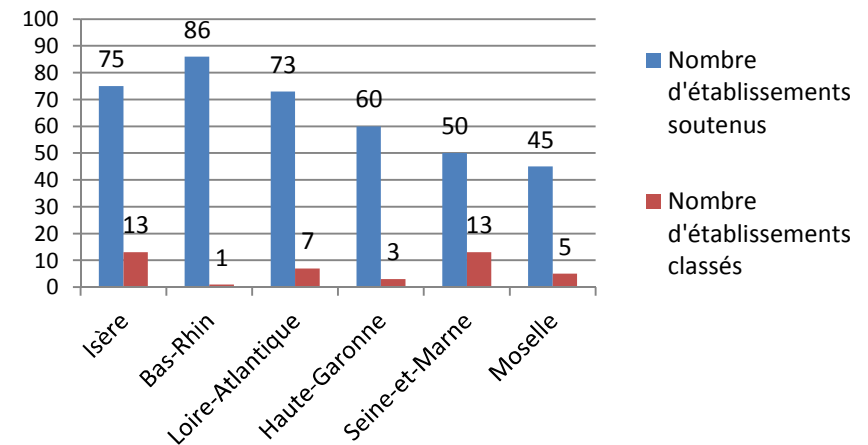
- Peu d'enseignants sont réellement impliqués dans la vie et les projets des établissements du fait de leurs situations « **multi-employeurs** ».
- De nombreux enseignants déclarent ne pas trouver les **ressources pédagogiques** nécessaires au développement de leur enseignement en Isère.
- Les **écoles associatives** sont particulièrement en difficulté dans leur fonction employeur.



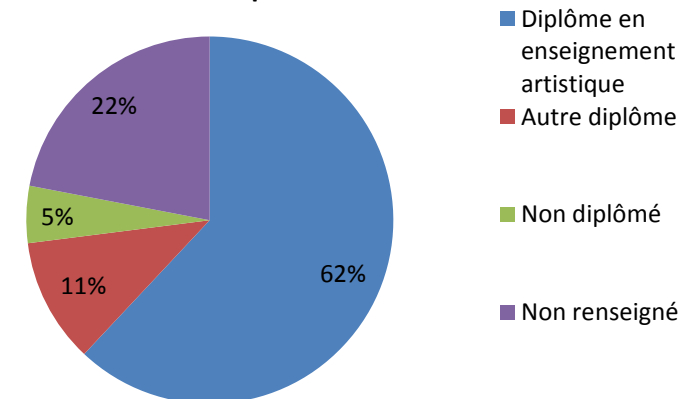
- Proposer un **label qualité** « école soutenue par le Schéma départemental ».
- Développer des **temps de rencontre, des outils** pour les enseignants (bourse de l'emploi...), en partenariat avec le CREEAI.
- **Accompagner** les associations sur des problématiques propres à leur statut (groupement d'employeur, droit du travail, formations...).

- ✓ **17%** des établissements sont classés en Isère, soit 13 EEA sur les 75 soutenus, contre 8% en moyenne pour les départements comparés, soit 5 sur 63 en moyenne.
- ✓ **62%** des 920 enseignants des établissements financés par le Département ont un diplôme d'enseignement artistique.
- ✓ Le coût moyen d'un élève en Isère est de **1 336€** en 2018 contre 1 155€ en 2015, pour une moyenne de 1 009€ au niveau des départements comparés.
- ✗ **54%** des établissements soutenus sont de statut associatif, parmi lesquels les plus petits ont des difficultés à embaucher des enseignants qualifiés ou à leur proposer un plan de formation.

Nombre d'établissements classés par rapport au nombre d'établissements soutenus par les Départements comparés



Répartition des enseignants en fonction de leur qualification



OBJECTIF ÉVALUÉ : LES ÉTABLISSEMENTS PROPOSENT UN ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE DIVERSIFIÉ

Les dispositifs concernés :

Formation projet d'établissement

Conventionnement avec des pôles ressources thématiques *non mis en œuvre*

Critère de financement

Thématique de l'appel à projets réseaux territoriaux



- Une majorité d'établissements propose une ouverture à des **esthétiques contemporaines** (musiques actuelles, musiques du monde...).
- De « **nouvelles** » **pratiques** font leur entrée : swing, *sound painting*, électro-MAO, ateliers d'arrangement...



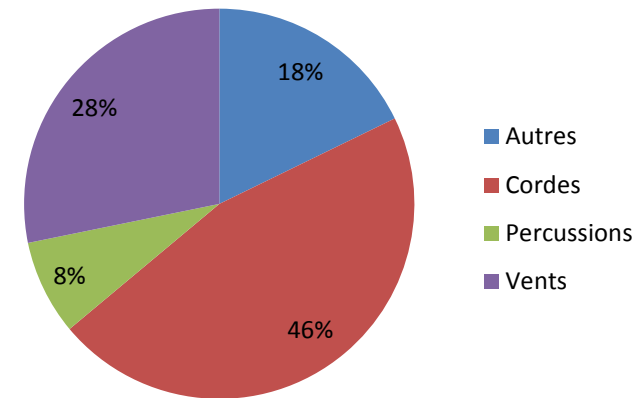
- Le choix des **instruments « classiques »** (piano, guitare acoustique, violon) reste prédominant.
- Seuls **17%** des établissements proposent au moins **deux disciplines** (danse, musique, théâtre).
- Seuls **2** établissements proposent un cursus d'enseignement en **arts plastiques ou visuels**.



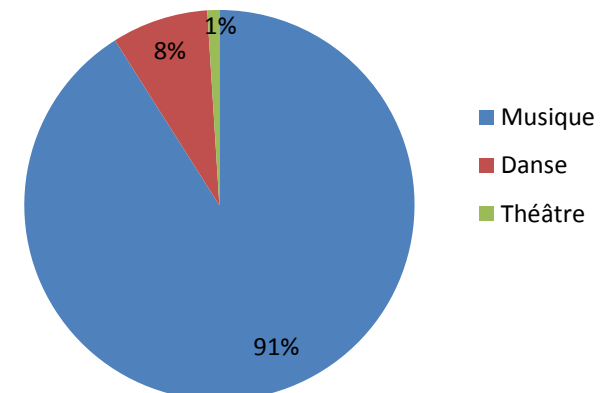
- Accompagner les établissements d'enseignement artistique dans l'ouverture aux **pratiques amateurs** d'autres disciplines (danse, théâtre, arts plastiques).
- Proposer un **appel à projets** « réseaux thématiques départementaux » en danse, théâtre, arts plastiques .

- ✓ **57%** des projets d'établissement analysés intègrent la diversification de l'offre d'enseignement artistique dans leurs objectifs.
- ✓ **85%** des projets d'établissement prévoient une ouverture à des esthétiques contemporaines.
- ✗ **46%** des élèves pratiquent un instrument à corde et les instruments « classiques » (piano, violon, guitare sèche) sont largement choisis au détriment des autres instruments.
- ✗ **83%** des établissements ne proposent pas d'ouverture à une autre discipline que la musique.

Répartition des élèves inscrits par famille d'instruments



Répartition des élèves inscrits par discipline



OBJECTIF ÉVALUÉ : LES ÉTABLISSEMENT FAVORISENT L'ÉMERGENCE DE NOUVELLES PRATIQUES PÉDAGOGIQUES

Les dispositifs concernés :

Elaboration d'un plan de formation avec les partenaires du Schéma

Formation projet d'établissement, Enseignement et social, Formation musicale

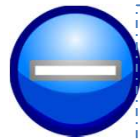
Accompagnement

Thématique de l'appel à projets réseaux

Critère de financement



- La quasi-totalité des établissements propose une **pratique collective** dès le premier cycle.
- Les enseignants se forment ou souhaitent davantage se former aux **pédagogies innovantes**.
- Il existe des **journées professionnelles** sur les innovations pédagogiques (pédagogies collectives, numérique...).



- Trop peu d'établissements proposent des **cursus adaptés** ou une réflexion spécifique sur le second cycle (enjeu particulier lié aux collégiens).
- Trop peu d'établissements proposent une pédagogie adaptée à des **publics handicapés**.
- Les **dispositifs pédagogiques innovants** en cours d'instrument (pédagogie collective...) et en formation musicale (pédagogie de projet, intégration dans la pratique collective...) demeurent peu intégrés.



- Favoriser l'accès des enseignants et directeurs à des **formations** en pédagogies innovantes et inclusives.
- **Valoriser** les établissements proposant une pédagogie renouvelée
- Favoriser les **échanges** et la **formation entre pairs** sur ce sujet.

- ✓ **90%** des projets d'établissement intègrent la pratique collective dès le premier cycle.
- ✓ **30%** des réponses des enseignants à la question sur les souhaits de formation se réfèrent aux pédagogies innovantes.

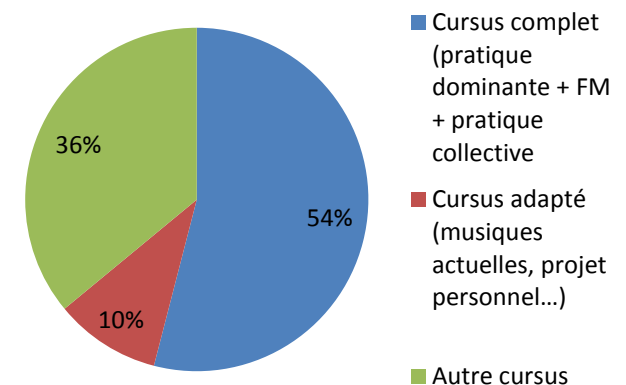
✗ Seuls **53%** des projets d'établissement intègrent des cursus adaptés

✗ Seuls **27%** des projets d'établissement analysés intègrent l'adaptation de l'offre d'enseignement artistique aux publics handicapés.

✗ Seuls **41%** des enseignants ayant répondu à l'enquête déclarent que la pédagogie de groupe a impacté leur métier

✗ Seuls **33%** des enseignants ayant répondu à l'enquête déclarent que les innovations pédagogiques en formation musicale ont impacté leur métier

Répartition des élèves inscrits en musique par cursus



OBJECTIF ÉVALUÉ : LES ÉTABLISSEMENTS FAVORISENT L'ACCESSIBILITÉ DE L'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE SUR LES TERRITOIRES

Les dispositifs concernés :

Formation projet d'établissement

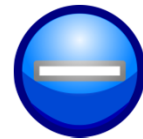
Critères de financement

Mise en réseau territorial

Appel à projets réseaux et écoles isolées



- Les établissements sont nombreux à mener une réflexion sur la **réduction des déplacements** des familles (regroupement des temps d'apprentissage, covoiturage, garderie...).
- Les **réseaux territoriaux** sont une opportunité pour une meilleure circulation des publics (pour les pratiques collectives notamment).
- Les établissements proposent de **nombreux évènements** sur leurs territoires favorisant l'accès de tous à la culture.



- Le nombre d'établissements proposant une tarification sur la base du **quotient familial** reste faible.
- Peu d'établissements sont à statut **intercommunal** ou financés par plusieurs communes, malgré leur rayonnement à l'échelle des bassins de vie.
- Des taux de couverture en enseignement artistique **très faibles dans certains territoires.**



- Poursuivre et enrichir la **structuration de réseaux** territoriaux, sur l'aspect organisation et fonctionnement de l'offre.
- Créer des liens entre réseaux et associations de **pratiques amateurs** particulièrement dans les territoires les moins couverts par une offre d'enseignement artistique.

✓ **19 000** élèves dans les EEA soutenus par le Département.

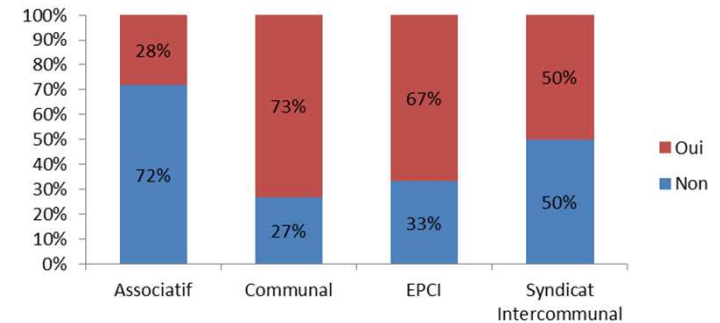
✓ **76%** des projets d'établissement analysés adoptent une réflexion sur l'accessibilité de leur offre (tarification, proximité, déplacements...).

✓ **65%** des projets d'établissements analysés intègrent l'aménagement territorial de l'offre dans leurs objectifs.

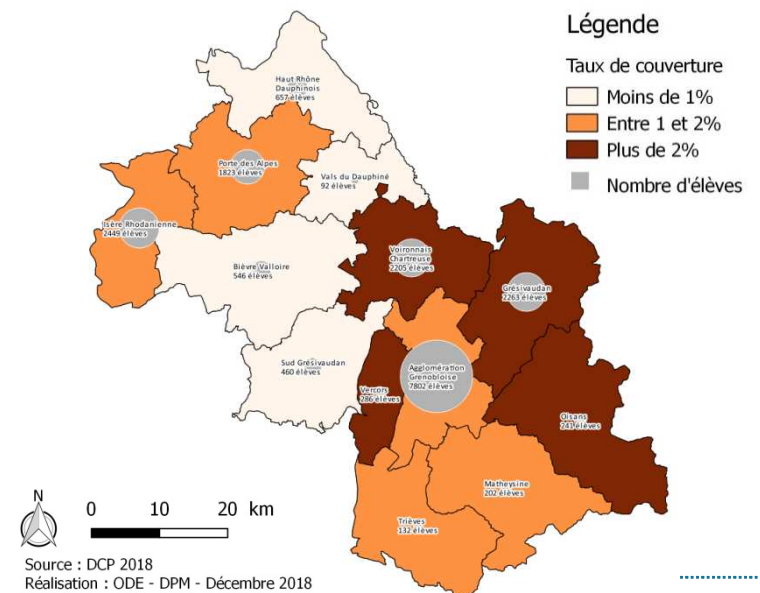
✗ **53%** des établissements n'appliquent pas de tarification sur la base du quotient familial.

✗ **81%** des établissements appliquent une différenciation des tarifs selon l'origine géographique des élèves, limitant ainsi l'accès à une offre de qualité et diversifiée ainsi que la circulation des élèves entre les établissements.

Répartition des établissements selon le statut et l'application du quotient familial

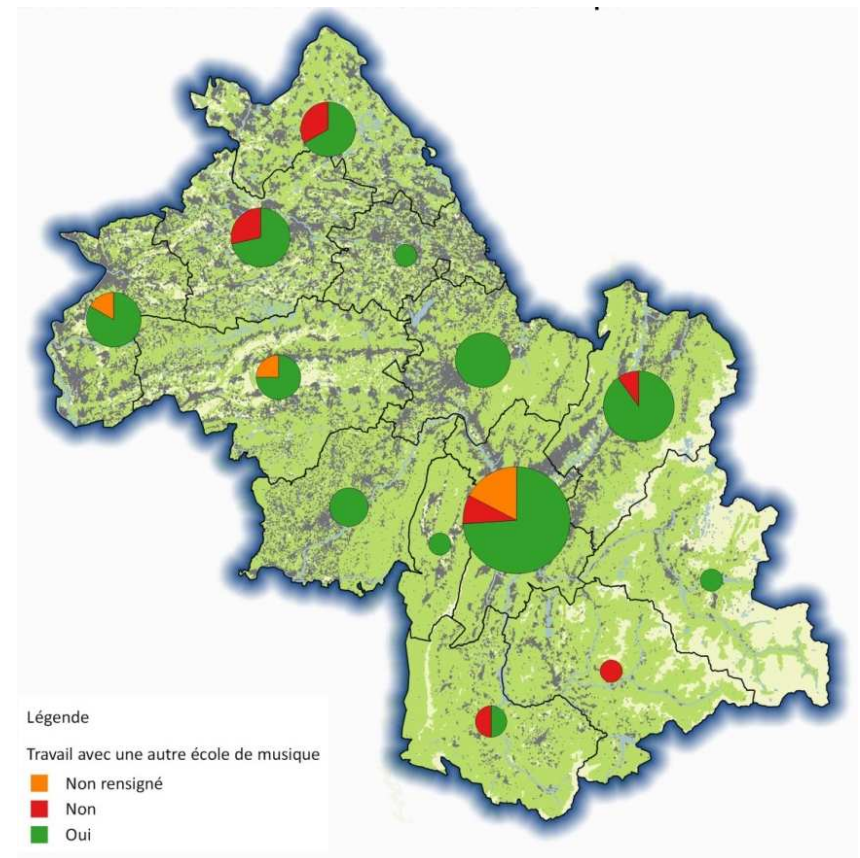


Taux de couverture de l'enseignement artistique en Isère



- ✓ **82%** des établissements travaillent en lien avec au moins un autre établissement d'enseignement artistique.
- ✓ **86%** des projets d'établissement analysés prévoient des partenariats avec d'autres acteurs culturels associatifs, socioculturels ou médicosociaux et **56%** prévoient des actions en lien avec des équipements culturels locaux (essentiellement lieux de diffusion et bibliothèques).
- ✓ **180 916** personnes ont assisté aux **1 977** représentations publiques des établissements d'enseignement artistiques en Isère en 2018.
- ✗ Seuls **32%** des projets d'établissement analysés prévoient des actions de valorisation sur d'autres communes.

Les établissements déclarant travailler en lien avec au moins un autre établissement d'enseignement artistique



OBJECTIF ÉVALUÉ : LES RÉSEAUX TERRITORIAUX AGISSENT DANS LE SENS D'UNE MEILLEURE LISIBILITÉ ET ACCESSIBILITÉ DE L'OFFRE

Les dispositifs concernés :

Formation réseau

Appel à projet réseau

3 éditions

139400€ votés pour 8 réseaux

Animation départementale



- 9 réseaux territoriaux (y compris sur l'agglomération), structuration unique au niveau national.
- Développement par les réseaux de **projets** d'ampleur.
- **Echanges** de bonnes pratiques, autour des ressources humaines notamment.
- Engagement d'une réflexion sur les **circulations** d'élèves à l'intérieur des réseaux.



- Faible implication des équipes pédagogiques dans l'**animation** des réseaux.
- Faible implication des élus locaux dans la **gouvernance** des réseaux, et en particulier des intercommunalités.
- Faible valorisation et soutien du Département des établissements « **chefs de file** ».
- Des **chartes** réseaux peu précises et peu adaptées aux territoires.
- Pas de réflexion autour des **parcours** d'éducation artistique et culturelle à l'intérieur des réseaux, pas de liens réseaux/CTEAC ou PLEA.

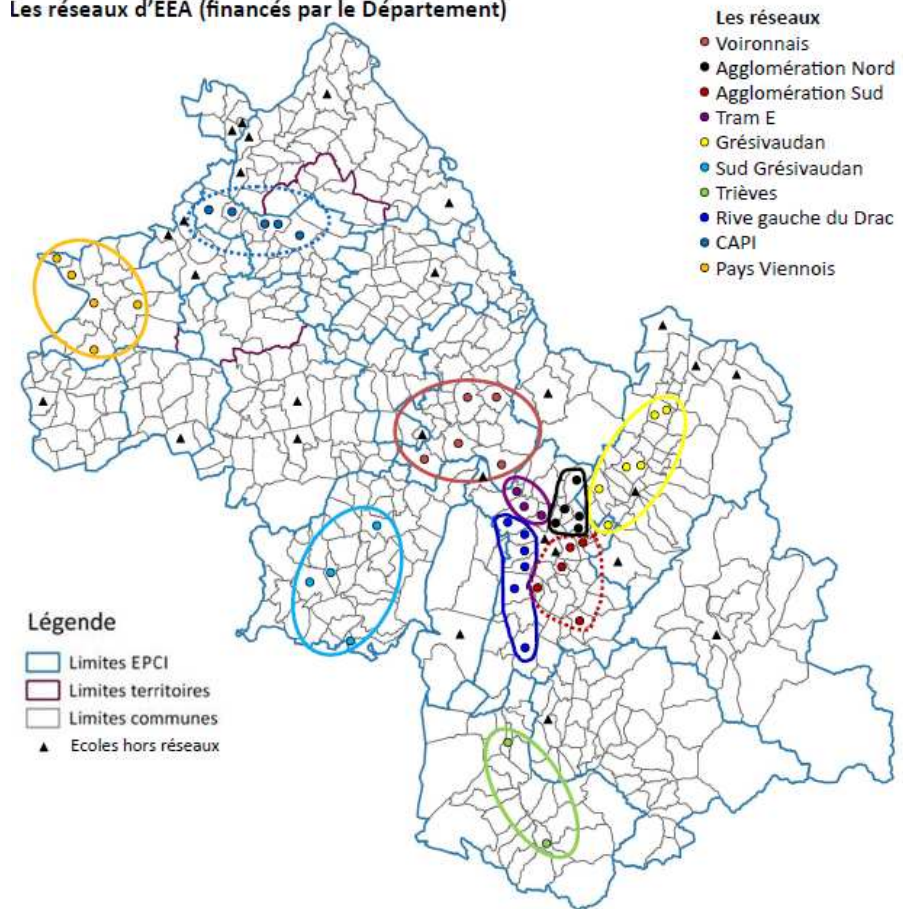


- Proposer une réflexion sur les modes de **coordinations** possibles des réseaux
- Accompagner les réseaux vers une **réécriture de leur charte** en précisant la gouvernance, et en intégrant davantage la notion de parcours.
- Donner de la **visibilité** aux réseaux et à leurs projets.

« Le travail en réseau est indispensable pour tous, ça redynamise, ça revitalise, ça évite de faire de l'entre soi, ça permet de s'ouvrir, de faire circuler les élèves et les enseignants... On gagnerait tous à travailler en réseau. » Directrice d'un EEA

- ✓ **79%** des établissements ayant répondu à la question sur l'impact de la mise en réseau le considèrent comme positif.
- ✓ **52%** déclarent se réunir au moins une fois par trimestre au sein de leur réseau et **33%** se réunissent au moins une fois par mois.
- ✓ **59%** déclarent que la mise en réseau a permis de développer des projets communs.
- ✗ Seuls **11%** déclarent impliquer les élus locaux et les équipes pédagogiques dans la gouvernance des réseaux.
- ✗ **67%** estiment que la mise en réseau n'a pas permis de mener une réflexion sur une harmonisation tarifaire.
- ✗ **52%** estiment que le soutien des intercommunalités au réseau est faible voire inexistant.

Les réseaux d'EEA (financés par le Département)



OBJECTIF ÉVALUÉ : LES ÉTABLISSEMENTS CLASSÉS ASSURENT LEUR RÔLE RESSOURCE AUPRÈS DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS

Les dispositifs concernés :

Conventions CRD et CRR

Animation d'un réseau départemental



- Le **CRD** joue son rôle de **chef de file** du réseau CAPI, avec un enseignant coordinateur.
- Un travail en **binôme effectif CRD-CRR**.



- Un **CRR** à **statut communal** et une Métropole sans compétence en enseignement artistique.
- Selon les directeurs, le CRR ne remplit pas son rôle d'**établissement ressource** (peu de propositions de projets et de formations structurantes).
- Véritable **problématique** à l'échelle de l'agglomération : pas de réflexion sur les passerelles 3^{ème} cycles/cycle préprofessionnel, sur les instruments et disciplines rares.
- Quasi-absence d'un financement et d'une action structurante de l'**Etat** et de la **Région**.



- Suivre la mise en œuvre par le CRR et le CRD de la **convention d'objectifs**.
- Créer un **groupe de travail** technique « enseignement artistique » spécifique à la Métropole.

.....
QUESTION ÉVALUATIVE N°2

**CENTRÉE SUR LA PRISE EN COMPTE DES ENJEUX DE L'ÉDUCATION ARTISTIQUE
ET CULTURELLE PAR LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE**
.....

**Dans quelle mesure le Schéma a-t-il accompagné
les établissements d'enseignement artistique vers
la prise en compte des enjeux de l'éducation
artistique et culturelle ?**

.....

OBJECTIF ÉVALUÉ : LES ÉTABLISSEMENTS S'OUVRENT A DE NOUVEAUX PUBLICS A TRAVERS L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

Les dispositifs concernés :

Formation réseau

Appel à projet réseau

Animation départementale

Critère de financement

PICC

PLEA et CTEAC



- 83% des EEA intègrent des dispositifs d'éveil, d'initiation ou de découverte.
- 81% des EEA interviennent en **milieu scolaire** (1^{er} degré) notamment à travers l'action des musiciens intervenant (logique municipale).
- Plus de la moitié des établissements intègrent des actions d'**éducation artistique et culturelle** pour leurs élèves
- Les **réseaux**, un moyen d'opérationnaliser la notion de parcours d'EAC.



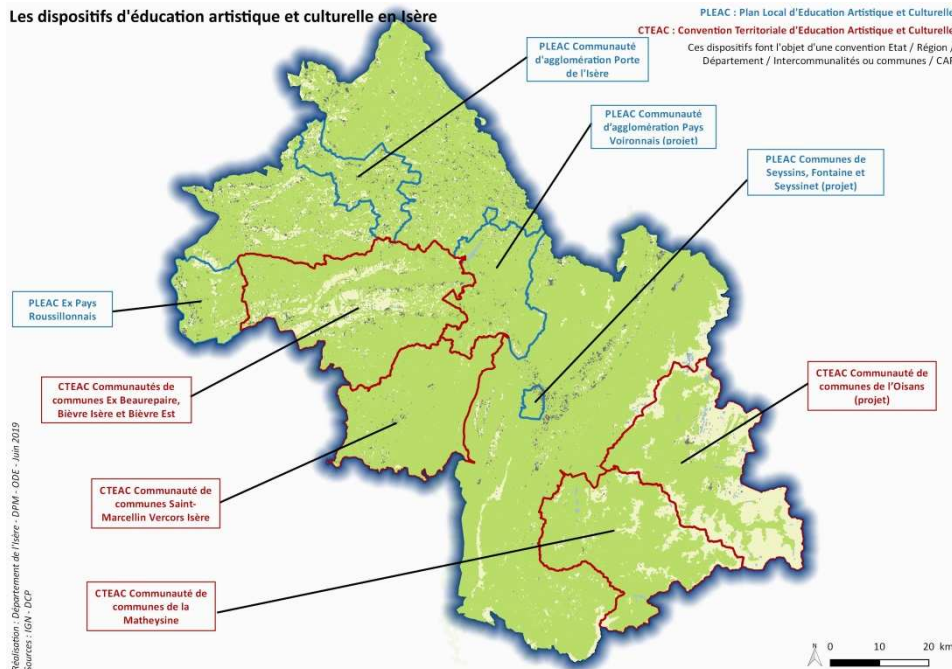
- Peu de liens entre les établissements d'enseignement artistique et les **collèges**.
- Une grosse majorité de projets d'EAC restent concentrés sur le **premier degré**.
- Peu de coopérations avec d'autres **équipements culturels** et encore moins avec les musées, peu de projets faisant appel à des **artistes**
- Très peu d'intégration de la notion de **parcours** d'EAC, de référence aux trois **pilliers de l'EAC**.



- Faire de l'intégration de la notion de parcours et de la place de l'artiste des objectifs centraux dans l'accompagnement des **réseaux** territoriaux.
- Créer du lien entre les réseaux et les dispositifs d'éducation artistique et culturelle sur les territoires (**PLEA/CTEAC**, ...)
- Suivre la **part budgétaire** allouée à l'EAC dans le budget des établissements.

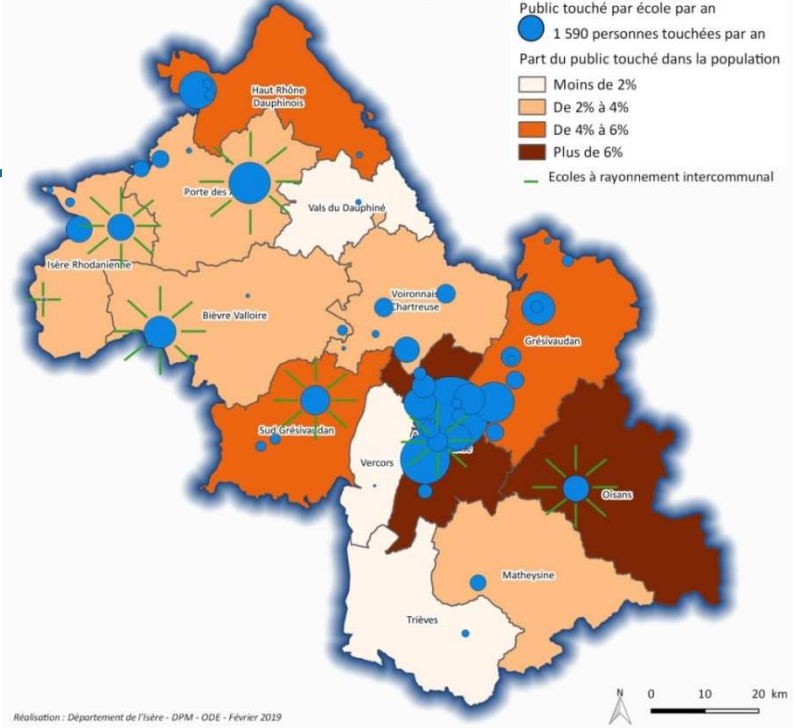
- ✓ **40 000** heures dédiées à l'éducation artistique et culturelle en 2018 par les établissements d'enseignement artistique.
- ✓ **66 000** personnes touchées et **54%** de façon régulière.
- ✓ Des partenariats renforcés avec les salle de spectacle, les festivals et les bibliothèque grâce aux **PLEA/CTEAC** : pourraient renforcer davantage l'intégration des établissements d'enseignement artistique.

Les dispositifs d'éducation artistique et culturelle en Isère



Réalisation : Département de l'Isère - DPM - ODE - Juin 2019
Sources : IGN - DCP

Public touché par les actions d'éducation artistique et culturelle des établissements d'enseignement artistique



- ✗ Seules **8%** des publics touchés par les actions EAC extérieures des établissements d'enseignement artistiques sont des collégiens, contre 79% d'élèves du 1^{er} degré.
- ✗ Seules **24%** des actions font appel à un artiste.
- ✗ Seuls **14%** des projets d'établissement analysés intègrent la notion de parcours d'éducation artistique et culturelle et seuls **3%** font référence aux trois piliers de l'EAC.

OBJECTIF ÉVALUÉ : LES MUSICIENS INTERVENANT EN MILIEU SCOLAIRE SONT DES ACTEURS CLÉS DE LA MONTÉE EN CHARGE DE L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

Les dispositifs concernés :

Accompagnement départemental

Convention d'objectifs et financement à l'association Médiarts
32000€



- Un **statut** de musicien intervenant précis, avec un diplôme spécifique.
- Le **rattachement** fréquent des musiciens intervenants à un établissement d'enseignement artistique.
- Un début d'intégration des musiciens intervenants dans les **PLEA/CTEAC**.
- Un **réseau** des musiciens intervenants animé par Médiarts.
- Certaines **intercommunalités** emploient directement des MIMS sur les territoires sous-dotés en établissements d'enseignement artistique.



- Une forte incidence des **recompositions territoriales** sur le métier des musiciens intervenants, avec un déficit de formation des DAC et des élus permettant de proposer des solutions adaptées aux nouveaux enjeux.
- Les **réformes du temps scolaire** fragilisent les missions des musiciens intervenants, les communes sont tentées d'employer des animateurs.
- Peu d'interventions en milieu scolaire dans **d'autres disciplines** moins structurées

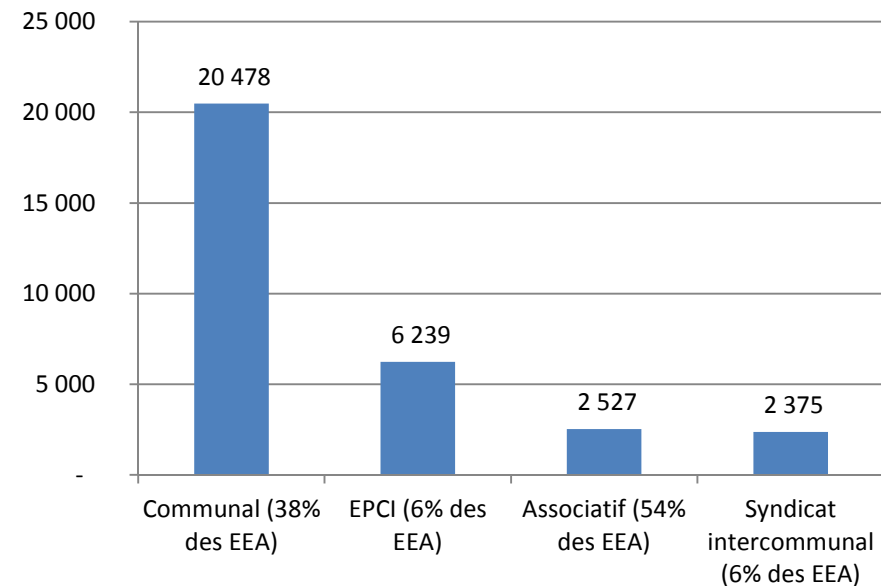


- Accompagner **Médiarts** à monter en puissance sur leur rôle observation/prospective/conseil des collectivités.
- Proposer des journées de **formation des élus et DAC** autour de ces enjeux CREEAI/Médiarts/CDG

« Le Schéma a permis de doter Médiarts de missions qui n'existent pas ailleurs et de répondre à des problématiques très techniques, grâce à une ingénierie culturelle et à un accompagnement juridique des musiciens intervenants. » Médiarts

- ✓ **84%** des actions d'éducation artistique et culturelle sont encadrées par des intervenants qualifiés (DUMI).
- ✓ **140** postes de musiciens intervenants en Isère
- ✓ Une association ressource: Médiarts, proposant chaque année les **Journées de rentrée**, des newsletters territoriales mensuelle
- ✓ Médiarts propose de développer l'éducation artistique et culturelle en **arts plastiques** autour d'un réseau de plasticiens intervenants.

Nombre d'heures d'intervention en milieu scolaire des MIMS en fonction du statut des établissement d'enseignement artistique



OBJECTIF ÉVALUÉ : LE PICC PERMET DE FACILITER LES LIENS ENTRE COLLÈGES ET EEA ET D'INTÉGRER UNE LOGIQUE DE PARCOURS D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

Les dispositifs concernés :

Appels à projet PICC

Convention EAC départementale

Accompagnement départemental



- Le calibrage de la fiche EAC du PICC permet une meilleure prise en compte des trois **pilliers de l'EAC** et de la notion de **parcours** dans les projets déposés par les collèges.
- Davantage de projets EAC du PICC sont noués avec des établissements d'**enseignement artistique**.
- Une opportunité de liens autour du **plan chorale**.



- Déficit de coopération entre les EEA et les professeurs de musique en **collèges**.
- **Calendrier** du PICC (limite de dépôt des dossiers en avril N-1) non adapté à la réalité des EEA.
- Des missions des EEA principalement communales ou financées par les communes fléchées vers le **1^{er} degré**.
- Peu de liens entre **résidences collèges** et les EEA.



- **Identifier** le type de projets pouvant être portés par un EEA en collège.
- **Mobiliser** davantage le regard expert des EEA sur l'EAC.
- **Valoriser** des projets collèges menés avec des EEA.
- **Proposer** le portage de résidences collèges/EEA

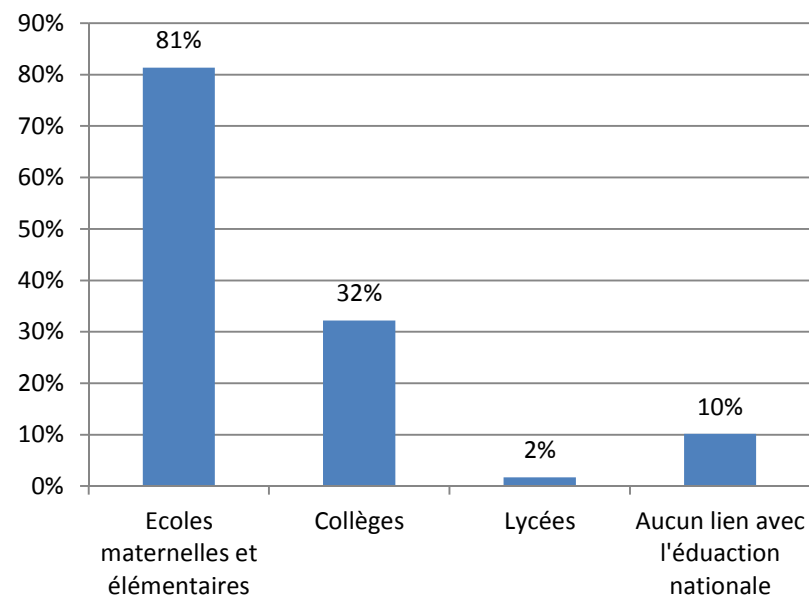
« Les établissements d'enseignement artistique et les collèges travaillent sur des temps différents et en complémentarité, mais ne se croisent pas. » Directrice d'un EEA

✓ Une vingtaine de projets EAC en lien avec un établissement d'enseignement artistique ont été financés dans le cadre du PICC en 2018 contre une dizaine en 2015.

✗ Seuls **32%** des projets d'établissement prévoient des actions en lien avec un collège contre 81% avec le 1^{er} degré.

✗ Les directeurs témoignent de leurs difficultés à développer des projets au collège, les liens avec les **enseignants musiques** n'étant pas toujours établis.

Taux de projets d'établissement prévoyant des actions EAC en partenariat avec l'éducation nationale



QUESTION ÉVALUATIVE N°3
CENTRÉE SUR LES PRATIQUES EN AMATEUR

Quelle place pour les pratiques en amateurs au sein du Schéma ?

.....
**OBJECTIF ÉVALUÉ : LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE
 CRÉENT DES PASSERELLES AVEC DES ENSEMBLES AMATEURS, AU SERVICE DU
 DÉVELOPPEMENT CULTUREL DES TERRITOIRES**

Les dispositifs
concernés :

Hors enjeux du
Schéma 2014-2018

Sous-critère de
subvention des EEA



- Une large majorité des projets d'établissement intègre les enjeux de la **pratique en amateur**, dans l'accompagnement des groupes et des ensembles.
- Certains établissements se positionnent en tant que **ressources** pour les pratiques amateurs sur leur territoire.



- Une vision des **enseignants** de la place de la pratique amateur dans leur établissement plus mitigée : quelle intégration réelle au quotidien ?
- Grande prédominance des **groupes musicaux**, dans un contexte où l'enseignement reste aussi musical.
- Manque de **salles adaptées**, pouvant être mutualisées.



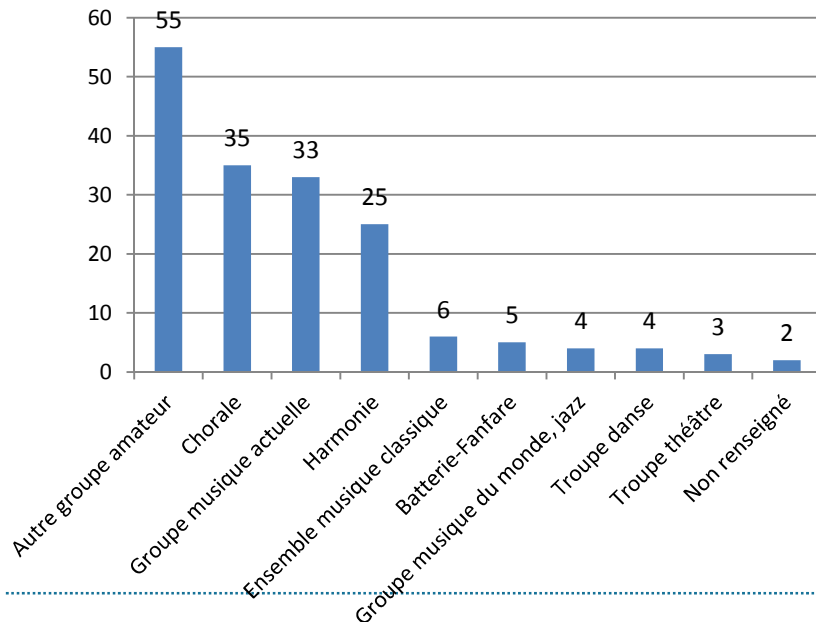
- **Objectif stratégique** du prochain Schéma.
- **Critère de financement** des établissements d'enseignement artistique.
- Lien à approfondir avec les **dotations territoriales et la Direction de l'éducation** sur aide à l'investissement des communes et la construction / rénovation des collèges afin de créer des lieux adaptés et mutualisables avec les associations de pratique en amateur du territoire.

« L'accompagnement de la pratique en amateur est toléré quand il existe. »

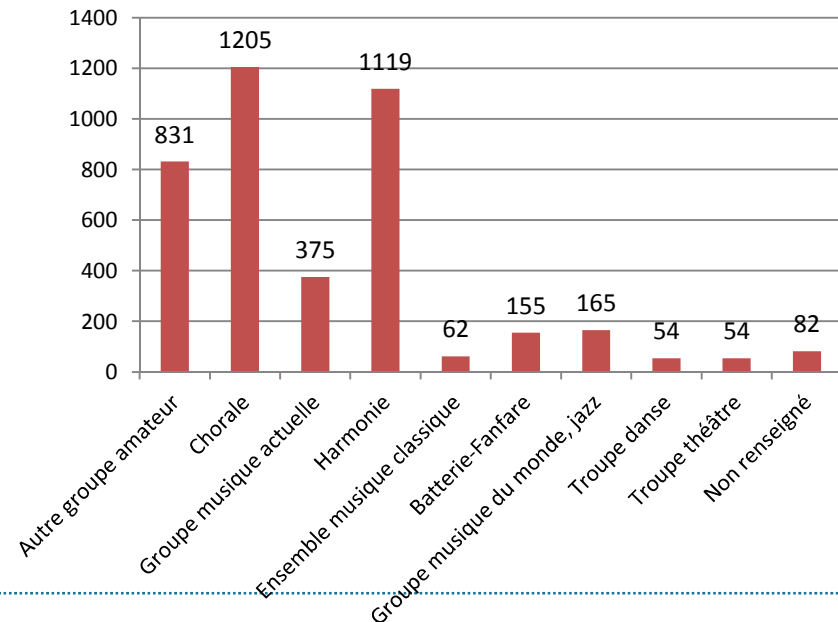
Enseignant du groupe de discussion

- ✓ **85%** des projets d'établissement intègrent les enjeux de la pratique en amateur
- ✓ **70%** des établissements sont en lien avec 172 ensembles amateurs au total, de la mise à disposition de locaux à l'encadrement par un enseignant.
- ✓ **54%** des ensembles sont intégrées aux pratiques collectives des établissements et **45%** sont encadrés par un enseignant.

Nombre d'ensembles par type ou discipline



Nombre de membres en fonction du type d'ensemble



OBJECTIF ÉVALUÉ : LE SCHÉMA PERMET DE RENFORCER LA VISIBILITÉ ET LA DYNAMIQUE DES HARMONIES ET BATTERIES-FANFARES

Les dispositifs concernés :

Convention d'objectif avec la FSMD/CMF Isère

Subvention 32500€

Intégration dans la gouvernance du Schéma

Appel à projets harmonies et batteries fanfares 13000€



- Un appui potentiel de la **CMF Isère** aux petites structures associatives.
- Une couverture des **zones rurales** parfois peu desservies par l'enseignement artistique.
- Une **visibilité** pour le Département et un rôle fédérateur dans le cadre des évènements (journées départementales).



- Une difficulté notamment pour les batteries-fanfares et certaines harmonies à mener des projets innovants et attirant des **jeunes**.

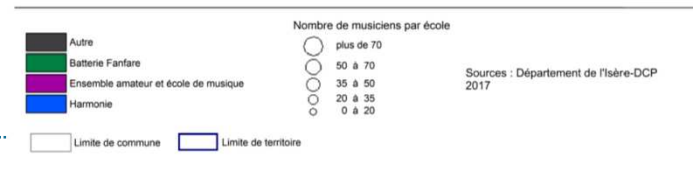
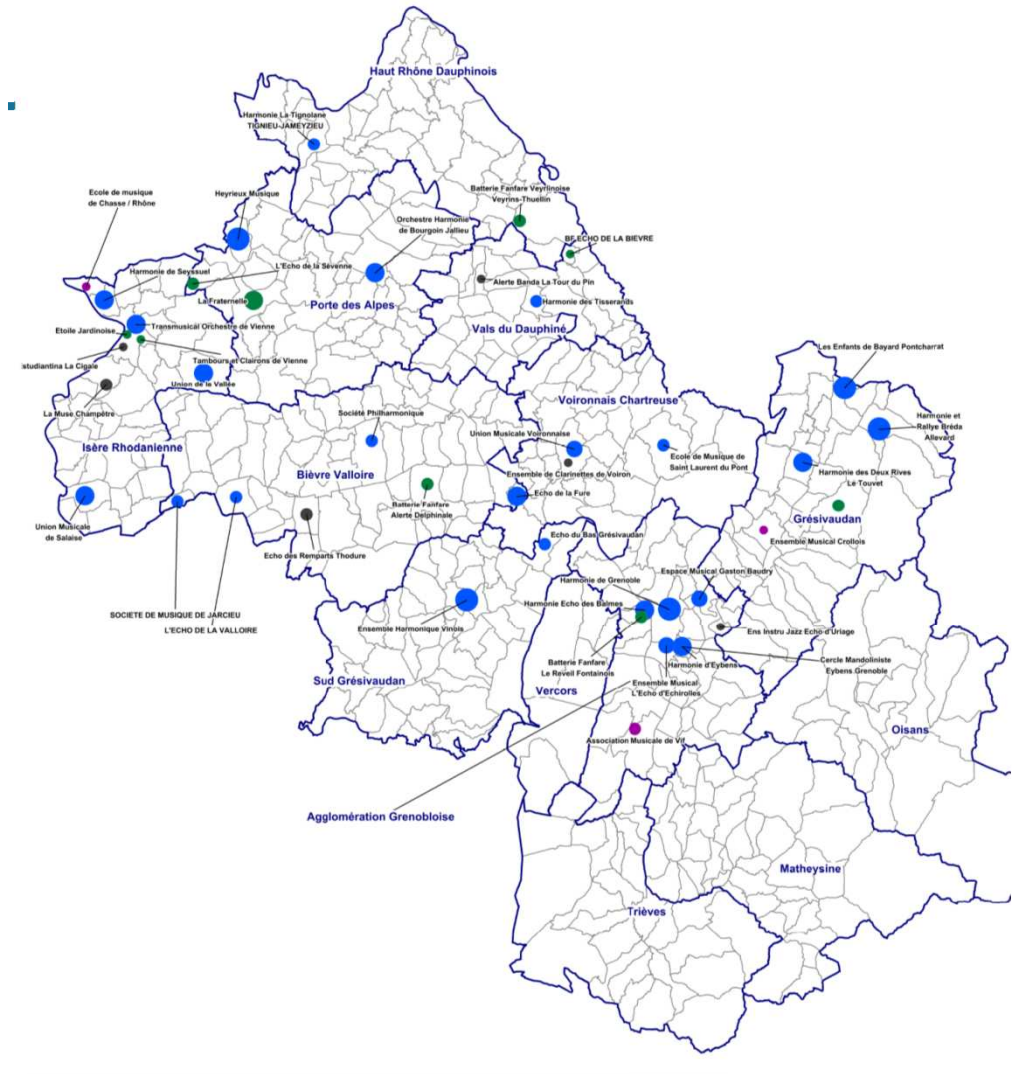


- Créer une cohérence dans le découpage et des liens entre les réseaux CMF Isère et les **réseaux** territoriaux d'établissements d'enseignement artistique.
- **Mutualiser** l'accompagnement de la CMF Isère avec le groupe de travail « associations » du CREEA-I
- Proposer des **projets artistiques** à la CMF (ex: avec la cie Naüm en 2020)

Sociétés musicales, harmonies et batteries fanfares adhérentes à la CMF Isère en 2017

« Les batteries-fanfares sont en train de s'éteindre. Le dialogue est difficile car ils sont eux-mêmes un peu fatalistes. [...] L'idée de l'appel à projets batteries-fanfares c'étaient qu'elles soient toutes fédérées, mais ça n'a pas marché. »
Entretien avec la CMF Isère

- ✓ **57** ensembles (harmonies, batteries fanfares et autres) sont membres de la CMF Isère et représentent **1 637** musiciens amateurs.
- ✓ **8** projets ont été financés par l'appel à projets harmonies et batterie-fanfares pour un total de **13 000€** en 2018.
- ✗ Certains directeurs interrogés considèrent que la CMF Isère ne remplit pas son rôle de structure ressource, faute de moyens.



OBJECTIF ÉVALUÉ : LE SCHÉMA DÉVELOPPERAIT LES PRATIQUES EN AMATEURS DANS TOUTES LES ESTHÉTIQUES

Les dispositifs concernés :

Aides territorialisées :
124500€ en 2018

Environ 70 projets par an

Projets autour des résidences départementales triennales

10000€, 5 projets en 2018



- Des **résidences d'artistes** du Département supports pour le développement de projets avec les associations de pratique en amateurs.

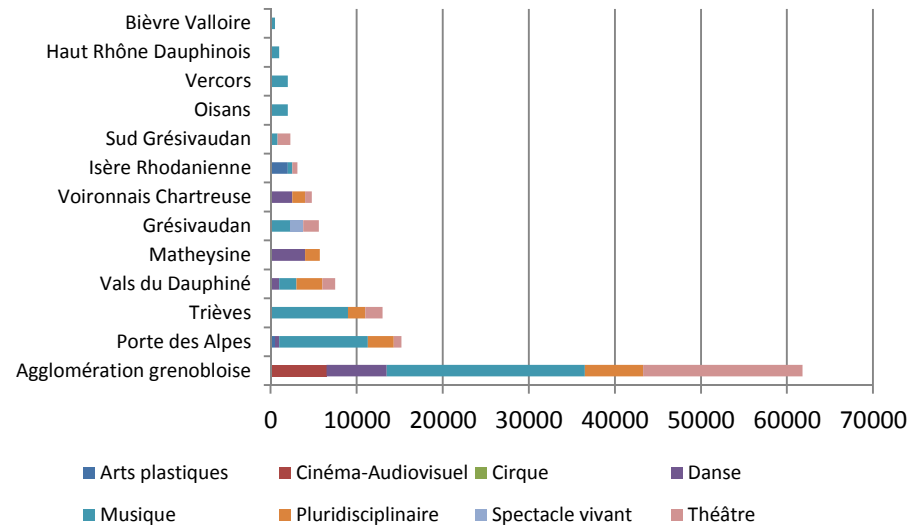


- Une prédominance de la musique et du théâtre dans les **aides territorialisées**, très peu de place pour les arts plastiques.
- Un accompagnement **hétérogène** du Département, peu de mise en réseau et de lien avec des propositions de formation : logique de « guichet ».

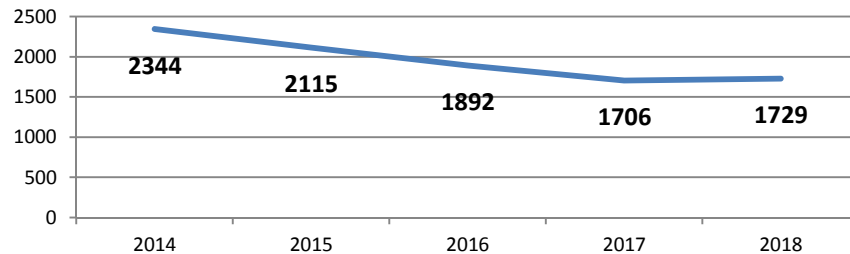


- Proposer une **veille** par le Schéma sur la formation.
- Une remise à plat des **critères** de financement en pratiques amateurs et de l'accompagnement par les CDC.
- Un **diagnostic** par les CDC puis une mise en lien avec les ressources artistiques et culturelles du territoire (artistes, lieux de diffusion...).
- Intégrer aux **réseaux** des enseignements artistiques certaines associations de pratiques amateurs dans les zones peu couvertes.

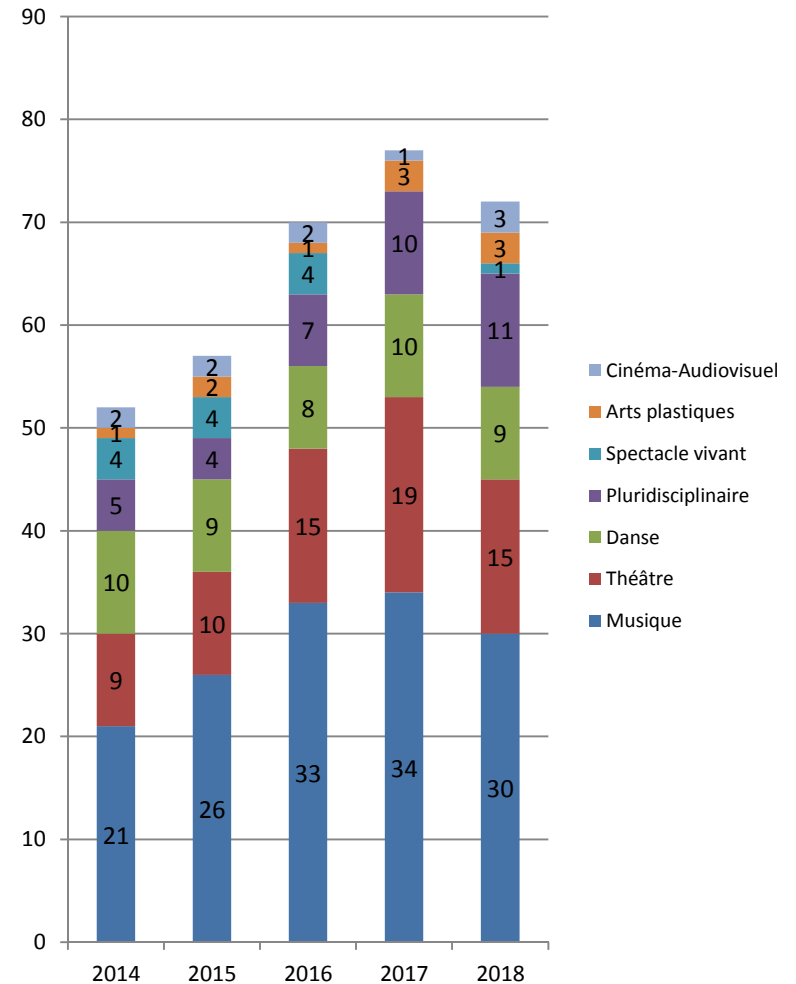
Répartition des financements par territoire et par discipline en 2018



Evolution du montant moyen d'aide par projet entre 2014 et 2018 (en €)



Nombre de projets financés en pratique amateur par discipline et par an



OBJECTIF ÉVALUÉ : LE SCHÉMA DÉVELOPPERAIT LES PRATIQUES EN AMATEURS PARTICULIÈREMENT DANS LE DOMAINE DES ARTS PLASTIQUES

Les dispositifs existants à mobiliser:

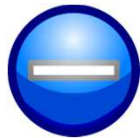
Subvention à l'ESAD

190000€

Nouveau projet de résidence spécifique « L'art et la manière » mobilisant des amateurs avec Médiarts



- Une **offre diversifiée** selon le diagnostic élaboré par Médiarts en 2017 hors agglomération grenobloise.
- Un nouveau **dispositif expérimental** et territorial « L'art et la manière ».



- **Concentration sur Grenoble** des cours de l'ESAD.
- Une offre proposée par des acteurs multiples et **non structurés**.
- Peu de notion de **parcours** dans la pratique des arts plastiques.
- Un **contexte national** peu favorable (pas de statut professionnel pour les artistes plasticiens, faible structuration du secteur).



- Poursuite de **résidences** « arts plastiques » mobilisant des amateurs, sur un nouveau territoire chaque année.
- Identification, mise en réseau et financement de **structures ressources** à partir du diagnostic.
- **Formation** de formateurs (établissement ressource potentiel).

- ✘ **82%** des structures identifiées par le diagnostic de Médiarts (hors agglomération) sont de statut associatif.
- ✘ **52%** ont moins de 100 adhérents.
- ✘ La majorité des structures identifiées proposent de la **pratique en amateur** mais pas de cursus d'enseignement artistique.
- ✘ **Manque de structuration** dû à la diversité des parcours, des formations, des statuts des intervenants (artistes amateurs, artisans d'art, animateurs, artistes diplômés d'une école d'art...).
- ✘ **Benchmark** sur la prise en compte des arts plastiques dans d'autres Schémas départementaux : peu d'actions ou de dispositifs spécifiques aux arts plastiques et rarement dans le domaine des pratiques en amateurs.



Source: diagnostic de Médiarts

.....

QUESTION ÉVALUATIVE N°4
CENTRÉ SUR LES LEVIERS DU SCHÉMA

.....

Les gouvernances et les moyens alloués à la mise en œuvre du Schéma sont-ils adaptés ?

.....

OBJECTIF ÉVALUÉ : LE SCHÉMA EST CONNU ET RECONNU DES PRINCIPAUX ACTEURS

Les dispositifs concernés :

Formation projet d'établissement

Outils de communication

Animation / accompagnement du Département



- Un **effet levier** plus que prescripteur pour les directeurs et les enseignants des établissements d'enseignement artistique.
- Un **appui institutionnel** auprès d'élus.
- La **légitimation** du discours du directeur auprès des équipes pédagogiques.
- Un **engagement** fort en faveur de l'éducation artistique et culturelle... qui fait débat.



- **26** des 59 projets d'établissement analysés ne font pas référence au Schéma.
- Les **enseignants** ont peu connaissance du Schéma, de son rôle et de ses enjeux.
- Quid de la connaissance du Schéma pour les **acteurs de l'EAC** ?



- La mise en œuvre d'un plan de **formation** au projet d'établissement axée sur les enjeux du prochain Schéma et à la réécriture des chartes.
- Une **communication** spécifique auprès des enseignants
- Une communication centrée autour d'évènements à destination du **grand public**.

✓ La majorité des directeurs rencontrés estiment que le Schéma est davantage un levier qu'un prescripteur pour les établissements d'enseignement artistique.

✗ **44%** des projets d'établissement ne font pas référence au Schéma.

✗ **59%** des enseignants déclarent ne pas avoir pris connaissance du Schéma.

« Le Schéma est structurant et permet aux chefs d'établissement d'avoir un appui institutionnel pour légitimer leurs projets. » Directeur d'EEA

« Le Schéma apporte une mobilisation autour d'une exigence d'éducation artistique et une continuité. » Directeur d'EEA

« La première fois je me suis dit que c'était un document à destination des directeurs, pas des profs [...] oui car il y a un jargon politiques culturelles, c'est pas le jargon des profs... » Enseignant du groupe de discussion

« J'ai un gros problème avec le Schéma, c'est la notion d'éducation artistique. À mon sens, [...] la mission d'une école de musique s'arrête à l'action culturelle. » Directeur d'EEA

OBJECTIF ÉVALUÉ : LA GOUVERNANCE DU SCHÉMA PERMET SON ÉVOLUTION ET ADAPTATION AUX NOUVEAUX ENJEUX

Les dispositifs concernés :

Gouvernance redéfinie en 2016

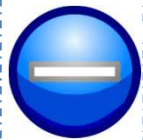
Structuration de l'observation depuis 2016

Financement des structures ressources CREEAI/ Médiarts/ CMF Isère

Convention départementale EAC



- Une redéfinition du **comité technique** du Schéma plus réduit, opérationnel et régulier.
- Des **rencontres politiques** annuelles maintenues et suivies.
- Une 2ème **convention EAC** plus active (nouveaux groupes de travail).
- Des **états des lieux** annuels depuis 2016 en partenariat avec la DPM.
- Une **évaluation** de fin de Schéma s'appuyant sur les acteurs.



- 28 établissements seulement sont membres du **CREEAI**.
- Peu de **liens** et de projets en dehors du comité technique.
- Peu de liens entre gouvernance enseignement artistique / **gouvernance EAC**.
- Pas de représentativité de la globalité des **pratiques en amateurs**.



- **Intégrer** d'autres représentants des **pratiques en amateurs** au comité technique du Schéma (théâtre, arts plastiques).
- **Créer des liens** entre structures et entre gouvernance **enseignement artistiques/EAC** (au travers de projets).
- **Organiser une concertation** élargie en cours de Schéma.
- **Prévoir des indicateurs d'évaluation** dans le nouveau Schéma.

OBJECTIF ÉVALUÉ : LES SUBVENTIONS AUX ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE, UN LEVIER POUR LE SCHÉMA

Les dispositifs concernés :

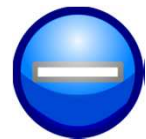
Gouvernance revue en 2016

Financement des structures ressources CREEAI/ Médiarts/ CMF Isère

Convention départementale EAC



- Une forte **implication financière** du Département, comparativement aux autres de même taille.
- Un système peu normé permettant **souplesse et réactivité**.



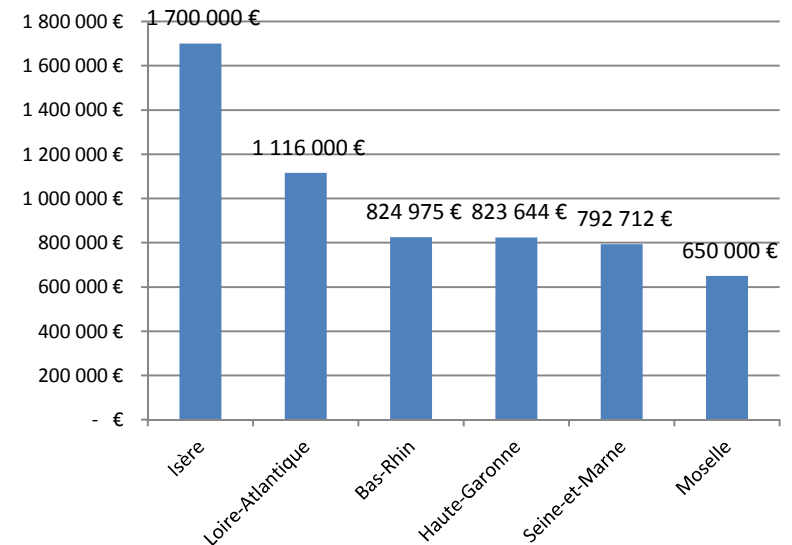
- Un **taux moyen** de financement faible (5%).
- Un grand nombre de **critères** non hiérarchisés (14).
- Un système jugé **peu transparent et équitable**.
- Un système **complexe** pour les EEA et le Département (fléchage projet d'une partie de la subvention).



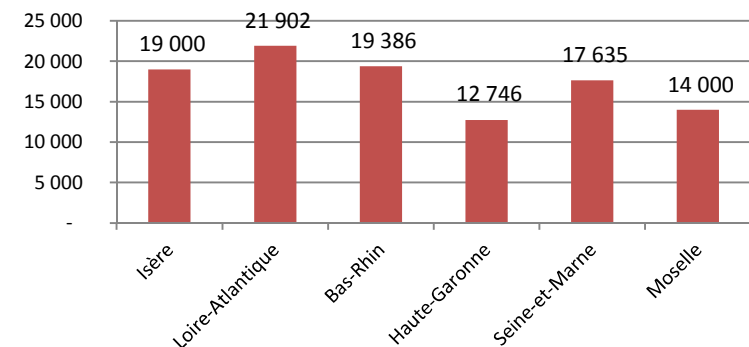
- Une **subvention globale** au « projet d'établissement », plus transparente.
- Des **conditions de base** adaptées à la taille des structures, des **critères** moins nombreux et priorités.
- Un travail sur des **scénarios** à présenter au Vice-Président.
- Une mise en œuvre progressive d'un nouveau système à partir de **2020**.

- ✓ **75** établissements financés en 2018 contre 79 en 2014 : subventions recentrées sur les établissements remplissant les critères de financement du Département.
- ✓ **1 780 620€** de budget global en 2018, contre 1 747 000€ en 2014 : une augmentation reportée de manière égale vers les associatifs et les territoriaux.
- ✓ **50 000€** par an supplémentaires dédiés aux réseaux et écoles isolées depuis 2016.
- ✓ **89€** dépensés par isérois inscrit dans les établissements d'enseignement artistique soutenus par le Département, contre 50€ en moyenne pour les Départements comparés.
- ✗ La subvention départementale correspond à **5%** en moyenne du budget total des établissements.

Montant du financement total dédié aux établissements d'enseignement artistique par Département



Nombre total d'élèves inscrits dans les établissements financés par les Départements



« Il y a un manque de transparence et de clarté dans les critères de subvention, on ne connaît pas leur degré d'importance, ni ce qui justifie les baisses et les hausses. C'est une usine à gaz trop complexe qui donne une impression de manque d'équité. » Directeur d'EEA

Benchmark auprès de 10 Départements

➤ **6 ont un modèle transparent : mode de calcul énoncé, plus ou moins « équitable »**

- **Loire Atlantique** : € par heure hebdomadaire dans certaines disciplines ou pour des pratiques collectives, orchestre au collège, handicap.
- **Ain** : 12% de la masse salariale et majorations (projet d'établissement...).
- **Tarn et Garonne** : 36€ par heure d'enseignement avec bonifications (projet d'établissement, intercommunalité), aide à l'investissement.
- **Drôme** : subvention socle (% masse salariale) et majoration selon critères (EPCI, mise en réseau...) ou minoration (manque d'implication dans le réseau, non respect de la législation).
- **Moselle** : 50€ par point, des critères qualitatifs donnant un certain nombre de points (projet d'établissement, nombre d'élèves, qualification des enseignants, dumistes, tarification...).
- **Bas-Rhin** : 42,55 € par élève.

➤ **4 ne fixent pas le mode de calcul précisément dans leur Schéma**

- **Ardèche** : fixation de minimums, plafonds.
- **Vosges** : pas de mention de critères ni de mode de calcul.
- **Savoie** : mode de calcul interne non diffusé, proposant un % de hausse ou de baisse selon critères qualitatifs.
- **Métropole de Lyon** : % socle et % variable de la masse salariale en fonction de 5 critères qualitatifs mais la valeur n'est pas annoncée dans le Schéma.

OBJECTIF ÉVALUÉ : DES RESSOURCES HUMAINES ADAPTÉES A L'AMBITION POLITIQUE ?

Les dispositifs concernés :

Moyens humains dédiés au Schéma



- Des **moyens** affectés à l'EAC ou à la médiation sur d'autres fiches de poste au sein de la DCP (résidences, CDC, PICC, groupe médiation musée...).



- Une **montée en puissance sur l'EAC** au détriment des enseignements artistiques.
- De **nouveaux dispositifs** et financements à suivre en enseignement artistique (réseaux...).
- Moins de **capacité** à porter des formations ou à être présent sur le **terrain**.
- Une ambition sur les **pratiques en amateur**.



- Une **réflexion** sur les besoins RH à mener sur le service et à partager avec la direction.

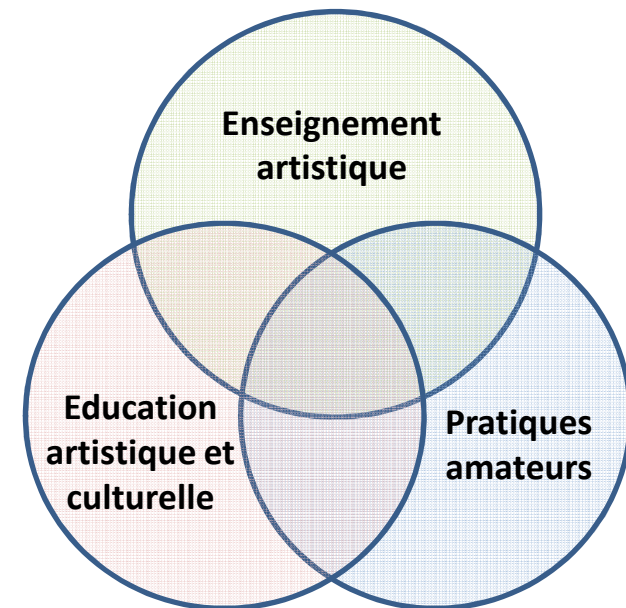
CONCLUSION / DÉFIS DU FUTUR SCHÉMA

Tout en maintenant la qualité et l'aménagement de l'offre d'enseignement l'enjeu sera de développer:

Des pratiques artistiques pour tous et partout

3 nouveaux défis prioritaires :

- Conforter la place de l'enseignement artistique en répondant aux **mutations** des usages et des territoires
- S'ouvrir aux **pratiques en amateurs** pour **diversifier** l'offre de pratique artistique et favoriser des **parcours de pratiques artistiques** sur les bassins de vie
- Permettre l'accès de tous à une **pratique artistique**



CONCLUSION / DÉFIS DU FUTUR SCHÉMA

2 défis spécifiques :

- Développer l'offre de pratique et les projets dans le domaine des arts plastiques (pratiques en amateurs, mais aussi enseignement et EAC).
 - Développer les liens entre les équipements départementaux et soutenus par le Département avec les collèges, le social et la jeunesse
-

REMERCIEMENTS

Merci aux directeurs d'établissement d'enseignement artistique, aux enseignants et aux musiciens intervenants sollicités ayant participé à l'évaluation du Schéma départemental des enseignements artistiques et de l'éducation culturelle 2014-2018.

Merci au CREEA-I, à la CMF Isère et à l'association Médiarts pour leur expertise et leur participation active au comité de pilotage et à la mise en œuvre du Schéma départemental, ainsi qu'à son évaluation.

Merci aux Départements ayant communiqué les informations concernant leurs dispositifs de soutien de l'enseignement artistique et de l'éducation culturelle sur leurs territoires.

Pour tout renseignement complémentaire, contacter Hanna Stier, Chargée de mission Enseignement artistique et éducation culturelle au Département de l'Isère : hanna.stier@isere.fr
